

Présents : MM. FIESCHI Pierre ; DARGUY Louissette ; ASCARAT Guy ; MOUSTIRATS Maïté ; ARGUINDEGUY Jean-Jacques ; MAURY Danielle ; HUGRON Jean ; SALLAGOÏTY Marianne ; VIGIÉ Christian ; SOTERAS Mayalen ; HARITSCHELHAR Xabi ; ETCHEVERRY Marie-Claire ; ETCHEMENDY Jean-Michel ; IGLESIAS Manuel ; CHALLET Simone ; LARRART Jean-Pierre ; HEUGA Christian ; DOILLET Elisabeth ; DORREGARAY Patricia ; DUHART Karine ; PAGUEGUY Mattin ; LOHIAGUE Claire ; ETCHEÇA HARRETA Martine ; FUNOSAS Anaiz ; CHRISTY Sébastien ;

Excusés ayant donné procuration : MM. Joël FABAS ; Patricia ITHURBURU-ETCHEVERRY ; Stéphanie PEREZ ont respectivement donné procuration

À : MM. Pierre FIESCHI ; Patricia DORREGARAY ; Marianne SALLAGOÏTY.

Le Maire, M. Beñat INCHAUSPE accueille les élus et les représentants de la presse locale. Il présente, en son nom et en celui du conseil municipal, ses condoléances à Mme Martine ETCHEÇA HARRETA pour le décès de sa mère.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint, M. le Maire aborde les différents points de l'ordre du jour.

La candidature de Mme Marianne SALLAGOÏTY en qualité de secrétaire de séance est acceptée à l'unanimité

Le Procès Verbal de la séance du 25 novembre 2015, est adopté à l'unanimité, après avoir rectifié le point 5 par la formulation suivante : « décide le principe de mise à l'enquête du projet ...»

1. BUDGET / FINANCES

A. Versement de subvention à l'association « Les Papillons »

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques a attribué pour l'école élémentaire Jean Verdun une subvention qui se présente sous la forme d'une aide unitaire par poste d'enseignant impliqué dans le dispositif RASED ou dans une CLIS.

Ainsi, le montant de 492.50 € est réparti de la manière suivante :

- 135.00 € pour le poste de CLIS,
- 67.50 € pour le demi-poste RASED,
- 290.00 € pour le poste de Psychologue scolaire.

Cette aide concerne notamment l'acquisition et le renouvellement de matériels et d'ouvrages spécialisés nécessaires aux intervenants.

La subvention transite par la Commune, qui n'a aucune maîtrise sur le montant, pour être ensuite versée à l'association du groupe scolaire Jean Verdun « Les Papillons ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés vote le versement de la subvention de 492.50 € en faveur de l'association « Les Papillons » et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

B. Multi-accueil Irriñoak : Orientations budgétaires 2016.

M. Pierre FIESCHI expose les données permettant à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires du Multi-accueil communément appelé crèche municipale :

DEPENSES

Les charges à caractère général devraient rester à un niveau proche de celles mandatées en 2015, soit environ 33K€.

Les charges de personnel sont estimées à 265 K€.

Nombre d'agents affectés à ce service : 8 personnes

Soit une prévision totale de dépenses de 298 K€.

RECETTES

Les tarifs appliqués sont variables en fonction des revenus des parents des enfants accueillis au cours de l'année 2016 et le calcul de la participation de la CAF en dépend.

Les recettes sont estimées prudemment, à savoir :

- Contribution des familles : 60 K€
- Participation de la CAF : 120 K€
- Contrat Petite enfance : 20 K€

Soit une prévision totale de recettes de 205 K€.

Compte tenu des prévisions en dépenses de 298 K€ et en recettes de 200 K€, la subvention d'équilibre versée par la commune s'élève à 98 K€. La contribution de la commune, de l'ordre de 31% des ressources, permet des prix attractifs ; la fréquentation de la structure est d'ailleurs élevée.

Il convient cependant de préciser que la subvention du Conseil Départemental qui n'est pas prévue dans cette estimation devrait être reconduite pour un montant d'environ 5 K€, suivant lettre du département du 10 février 2016. La subvention d'équilibre s'élèverait alors à 93 K€.

Il s'agit là d'une première estimation, susceptible d'être modifiée lors de l'élaboration du budget primitif.

Il est précisé que cette structure sera labellisée bilingue prochainement grâce à la formation de 4 agents financée par la commune, la communauté de communes du pays de Hasparren et l'OPLB.

Après appel à discussion auprès de l'assemblée, le Maire clôt le débat sur les Orientations Budgétaires 2016 du budget annexe du « Multi-accueil Irriñoak ».

C. Domaine Funéraire : Orientations budgétaires 2016.

En 2016, il est prévu la construction de 4 caveaux de 2 places, de 4 caveaux de 4 places et de 2 caveaux de 6 places.

Les 10 caveaux construits, ainsi que 2 ou 3 cavurnes, devraient être vendus en 2016, pour un montant d'environ 19000€.

Les prestations de services (inhumations) sont estimées à 7500€.

Ainsi, sans tenir compte de l'excédent 2015 (4843€), les recettes 2016 du Domaine Funéraire s'élèveraient à 26500 €, permettant d'assurer la couverture des charges de fonctionnement.

Il est pris acte de la discussion sur les orientations de ce budget annexe à partir des données présentées par M. Pierre FIESCHI.

D. Lotissement communal Pilota Plaza : Orientations budgétaires 2016.

Un excédent de 30 295,86 € constaté à la clôture des comptes de l'année 2014 avait été reporté dans le budget 2015 pour financer des travaux de finition des aménagements du lotissement communal.

Ces travaux n'ont pas été réalisés en 2015, mais le seront en 2016.

Le report de l'excédent de 30 295,86 € sur le budget 2015 sera donc reconduit sur le budget de l'année 2016.

L'objectif de la municipalité qui est de permettre l'accession sociale à la propriété (le prix de cession du terrain au m² atteint seulement 47 €TTC) et de dynamiser le quartier (11 lots à bâtir sur Pilota Plaza), a été quasiment pleinement atteint puisqu'il ne reste qu'un lot destiné à un bailleur social.

Après appel à discussion auprès de l'assemblée, le Maire clôt le débat sur les Orientations Budgétaires 2016 du budget annexe du « Lotissement Pilota Plaza ».

E. Budget Principal : Orientations budgétaires 2016.

1 – CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2016

a) – Au niveau européen

Selon les analystes, la croissance de la zone euro, établie à 1.5% du PIB en 2015, pourrait juste atteindre 1.4% en moyenne en 2016. Les principaux facteurs expliquant cette croissance sont d'une part la faiblesse du prix du pétrole (< 40\$ le baril) et de l'euro, d'autre part une politique monétaire européenne facilitant l'accès au crédit et enfin les politiques budgétaires des Etats membres.

La hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, en lien avec la hausse moyenne sur la zone euro de l'emploi et des rémunérations, accroît la demande intérieure, qui est le moteur principal de la croissance. Le facteur clé manquant est la confiance sans laquelle le niveau adéquat des investissements ne peut être atteint. De fait le potentiel de croissance reste faible : les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline (les flux migratoires pourraient changer cette tendance à l'avenir).

L'inflation en zone euro devrait être inférieure à +0.9% en 2016 contre +0% en 2015.

b) – Au niveau national

La croissance de la France se situant à 1.1% du PIB, les analystes tablent à nouveau sur 1.1% pour 2016.

L'inflation devrait rester faible, en moyenne autour de 0.4% (elle était nulle en 2015).

L'accès au crédit s'améliore avec des taux d'intérêt demeurant très faibles. Les conditions de financement ne sont donc plus un frein à l'investissement, qui apparaît essentiellement limité par une confiance encore insuffisante.

c) – Eléments budgétaires

Le déficit public devrait passer de 3.8% du PIB en 2015 à 3.3% en 2016 et moins de 3% en 2017 (objectif de Maastricht).

Pour se faire le programme d'économies se poursuit. L'objectif fixé est de 50 milliards d'économies entre 2015 et 2017 dont 21% à charge des Administrations publiques locales.

En 2016, l'effort demandé aux collectivités locales s'élève à 3,7 milliards d'euros.

Plus précisément pour 2016, l'effort porté par les collectivités locales se répartit ainsi :

- 1450 millions d'euros pour les communes.
- 621 millions d'euros pour leurs groupements,

Ce qui fait pour le bloc communal 2071 millions d'euros, soit 56 %.

- 1148 millions d'euros pour les Départements, soit 31%.
- 451 millions d'euros pour les Régions, soit 13%

La loi de finances initiale pour 2016 confirme donc la poursuite de la baisse des dotations mais propose des mesures à la fois pour atténuer les impacts sur les collectivités les plus fragiles et sur le niveau des investissements (création d'un fond dédié).

d) – Impact sur les ressources de la commune de Hasparren

Les dotations de fonctionnement, de l'Etat à notre commune, évolueraient comme suit :

- année 2013 : 1 547 K€
- année 2014 : 1 516 K€
- année 2015 : 1 465 K€
- année 2016 : 1 380 K€ (estimation)

Soit une réduction estimée des dotations de l'Etat de 167 K€ sur une période de 3 ans.

2 – ELEMENTS ET INDICATEURS RELATIFS AU BUDGET 2016

2.1 ESTIMATION DU RESULTAT 2015

Sous réserve de l'approbation, lors d'un prochain conseil municipal, du Compte de Gestion du Comptable Public et du Compte Administratif, les résultats seraient les suivants :

Section de fonctionnement

Recettes réelles et d'ordre : 6 805 K€
Excédent antérieur reporté : 95 K€
Dépenses réelles et d'ordre : - 6 165 K€
Excédent de fonctionnement : 735 K€

Section Investissement

Ressources d'investissement : 3 976 K€
Dépenses d'investissement : - 2 687 K€
Restes à réaliser en recettes : 824 K€
Restes à réaliser en dépenses : - 2 183 K€
Besoin de financement complémentaire : - 70 K€

Excédent net de clôture : 665 K€

2.2 – EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2016

Dépenses réelles de fonctionnement

Par comparaison avec le budget précédent, augmentation globale des dépenses réelles de fonctionnement : estimée à + 1,5 %, soit 6 317 K€ (Rappel BP 2015 : 6 224 K€)

Amortissements et provisions

Dotations aux comptes d'amortissements et de provisions : 233 K€ en 2016

2.3 – EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2016

Contributions directes (Taxes d'habitation et foncières, imposition des entreprises)

Maintien en 2016 des taux de la fiscalité communale au niveau de ceux de l'année 2015, soit un produit attendu de 3 162 K€ avant actualisation des bases de la fiscalité locale.

Autres impôts et taxes (Fonds de péréquation recettes intercommunales, taxes sur électricité, taxes additionnelles aux droits de mutation et taxes diverses)

En 2015, prévu au budget : 369 K€, réalisé : 407 K€.
Estimation 2016 : 380 K€

Dotations et participations à recevoir

En raison de la réduction de la participation de l'Etat, le produit 2016 est estimé en baisse par rapport à 2015, soit :

- en 2015 : 1 861 K€
- en 2016 : 1 757 K€

Produits des services et autres produits de gestion courante

Les produits, provenant des redevances, droits, taxes et divers, sont estimés à 1 009 K€

Recettes d'ordre

La production de travaux en régie est estimée à 90 K€.

2.4 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL EN 2016

Hors éléments exceptionnels et avant actualisation des bases fiscales, globalement, les dépenses sont estimées à 6 550 K€ et les recettes à 6 398 K€. L'excédent antérieur reporté est de 665 K€.

Soit un excédent de fonctionnement, pour virement à la section d'investissement, de 513 K€.

2.5 – PREVISIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2016

Dépenses financières

- Part en capital, de la dette sur emprunts, remboursée en 2016 : 593 K€.
 - Remboursement avance court terme CDC (préfinancement FCTVA 2015) : 178 K€
- Soit un total de dépenses financières de : 771 K€

Dépenses d'équipement

a) - Opérations d'équipement 2015 restant à réaliser : 2 183 K€

- Etudes d'urbanisme, 40 K€
- équipements sportifs, 681 K€
- aménagements urbains, 220 K€
- voirie et l'éclairage public, 103 K€
- bâtiments communaux, 234 K€
- travaux de réseaux, 287 K€
- bassins de rétention, 154 K€
- chapelle des missionnaires, 208 K€
- défense incendie, 37 K€
- Etudes et travaux développement durable, 5 K€
- Etudes et travaux économie d'énergie, 163 K€
- travaux collecte des eaux pluviales, 17 K€
- acquisitions et travaux divers (matériels, agriculture et forêts, zones industrielles ...), 34 K€

b) - Opérations d'équipement propres à l'année 2016 : 2 431 K€

- équipements sportifs, 270 K€
- aménagements urbains, 100 K€
- voirie et l'éclairage public, 350 K€
- bâtiments communaux, 506 K€
- travaux de réseaux, 200 K€
- bassins de rétention, 350 K€
- chapelle des missionnaires, 420 K€
- défense incendie, 50 K€
- Etudes et travaux développement durable, 23 K€
- travaux collecte des eaux pluviales, 30 K€
- acquisitions et travaux divers (matériels, agriculture et forêts, zones industrielles ...), 132 K€

Travaux en régie (Opération d'ordre)

Les travaux en régie, effectués par le personnel communal, sont estimés à 90 K€.

2.6 – FINANCEMENT PREVISIONNEL EN 2016 DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses financières, d'équipement (restes à réaliser compris) et de travaux en régie est estimé à 5 475 K€.

Le financement prévisionnel (5 475 K€) s'établit comme suit :

- Subventions : 440 K€
- Emprunt (Reste à réaliser 2015) : 800 K€
- Emprunt (Budget 2016) : 1 680 K€
- Ressources propres : 2 555 K€

2.7 – INFORMATIONS SUR LA DETTE FINANCIERE AU 31/12/2015

Avance à taux zéro Caisse des Dépôts et Consignation

Préfinancement du FCTVA 2015 d'un montant de 356 K€, remboursable en 2016 et 2017.

Emprunts bancaires à moyen et long terme

Montant de la dette sur emprunts : 6 952 K€

Structure :

- à taux fixe : 6 650 K€ (96%)
- à taux révisable : 352 K€ (4%)

Contrats d'emprunt en cours : 17 contrats (15 à taux fixe et 2 à taux révisable)

Répartition par prêteur des emprunts restant à rembourser :

- Caisse des Dépôts : 849 K€
- Caisse d'Épargne : 742 K€
- Crédit Agricole : 4 415 K€
- Crédit Foncier : 946 K€

Niveau de taux moyen d'intérêts à payer en 2016 : 3,37%

Evolution du remboursement des annuités d'emprunt sur période de 10 ans, voir tableau ci-après.

Annuités remboursées (capital et intérêts)	Montant
Année 2016	786 605 €
Année 2017	683 668 €
Année 2018	635 977 €
Année 2019	610 157 €
Année 2020	575 569 €
Année 2021	568 156 €
Année 2022	560 834 €
Année 2023	515 496 €
Année 2024	504 136 €
Année 2025	496 776 €

2.8 - AUTRES INFORMATIONS

Etat récapitulatif des dépenses et recettes par grandes masses

Section de fonctionnement Budget Principal	Budget 2015	Réalisé 2015 estimé	O.B. 2016
Recettes			
Atténuations de charges	149 800 €	158 892 €	34 000 €
Produits de services	802 083 €	888 500 €	787 000 €
Impôts et Taxes	3 480 711 €	3 569 002 €	3 542 000 €
Dotations, subventions et participations	1 790 635 €	1 860 787 €	1 757 000 €
Autres produits de gestion courante	183 285 €	191 919 €	188 000 €
Produits financiers	0 €	105 €	0 €
Produits exceptionnels	3 000 €	77 904 €	0 €
Opérations d'ordre	90 000 €	58 524 €	90 000 €
Total des recettes de l'exercice	6 499 514 €	6 805 633 €	6 398 000 €
Excédent de fonctionnement antérieur	95 119 €	95 119 €	665 000 €

Total général des recettes	6 594 633 €	6 900 752 €	7 063 000 €
Dépenses			
Charges à caractère général	1 706 700 €	1 539 532 €	1 723 000 €
Charges de personnel	3 162 000 €	3 044 393 €	3 185 000 €
Atténuations de produits	13 500 €	9 126 €	13 000 €
Autres charges de gestion courante	1 074 803 €	1 055 022 €	1 125 000 €
Charges financières	261 715 €	233 530 €	266 000 €
Charges exceptionnelles	5 500 €	3 792 €	5 000 €
Opérations d'ordre	202 637 €	279 839 €	233 000 €
Total des dépenses de l'exercice	6 426 855 €	6 165 234 €	6 550 000 €
Virement section investissement	167 778 €	0 €	513 000 €
Total général des dépenses	6 594 633 €	6 165 234 €	7 063 000 €
Excédent de fonctionnement	0 €	735 518 €	0 €

Section d'investissement Budget Principal	Estimation année 2015		O.B. 2016	Total O.B. 2016
	Réalisé	R.A.R.		
Dépenses				
Opérations d'équipement	1 978 323 €	2 183 000 €	2 431 000 €	4 614 000 €
Opérations financières	650 632 €		771 000 €	771 000 €
Opérations d'ordre	58 524 €		90 000 €	90 000 €
Total des dépenses	2 687 479 €	2 183 000 €	3 292 000 €	5 475 000 €
Recettes				
Subventions d'investissement	283 246 €	24 000 €	416 000 €	440 000 €
Emprunts	1 200 000 €	800 000 €	1 680 000 €	2 480 000 €
Dotations, fonds divers et réserves	1 693 516 €		520 000 €	520 000 €
Opérations d'ordre	279 839 €		233 000 €	233 000 €
Solde d'exécution antérieur reporté	519 813 €		1 289 000 €	1 289 000 €
Virement de la section investissement			513 000 €	513 000 €
Total des recettes	3 976 414 €	824 000 €	4 651 000 €	5 475 000 €
Solde d'exécution à reporter	1 288 935 €			0 €

Pour M. Pierre FIESCHI les finances sont saines, ce qui, dans une première approche est rassurant ; toutefois l'inquiétude existe par rapport au positionnement de l'Etat, qui rogne sur les dotations. Dans ces conditions il convient d'encadrer les dépenses de fonctionnement et d'être prudent sur les recettes.

A la demande de Mme Martine ETCHEGARRETA, M. Pierre FIESCHI indique que les études et travaux sur les économies d'énergie se trouvent en restes à réaliser ; M. Guy ASCARAT ajoute que les appels d'offres sont en cours.

Concernant les emprunts, le Maire mentionne que la commune bénéficie d'une bonne cotation auprès des banques ; aussi, il convient d'investir dans les conditions actuelles car c'est important pour les entreprises.

Le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une formalité substantielle et obligatoire, devant précéder l'adoption du budget primitif, mais il ne nécessite pas de vote. Il revient sur le rapport fourni, qui est de fait très important car les principaux investissements y sont rapportés et on peut y lire la stratégie de la commune. Ce document permet d'expliquer pourquoi un budget est conçu d'une certaine façon.

Après discussion, le Maire clôt le débat sur les Orientations Budgétaires 2016 du budget principal.

2. Avenant au contrat de territoire du Pays de Hasparren

Par délibération du 29 novembre 2012, le Département des Pyrénées-Atlantiques s'est engagé dans une politique contractuelle de soutien aux territoires. Cette politique s'adresse aux acteurs publics locaux sur le périmètre des territoires intercommunaux. Elle s'appuie sur le partage des enjeux de développement territorial et vise à soutenir les projets d'investissement sur la période 2013-2016.

Après le changement de majorité, des assouplissements ont été votés par le Département (délibération du 25 juin 2015) permettant de répondre à certaines préoccupations des collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets, dont notamment le recul de la date limite de transmission des factures acquittées au 30 septembre 2017.

Afin de mener à termes les 31 contrats territoriaux, le Département propose de signer des avenants pour chacun d'entre eux, avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Ces avenants permettront ainsi de prendre en compte les actualisations des programmes d'investissements des maîtres d'ouvrage dans le contexte d'une diminution des enveloppes territoriales arrêtées par le précédent exécutif départemental (- 11% pour la communauté de communes du pays de Hasparren).

Une nouvelle conférence territoriale s'est déroulée en présence de tous les acteurs locaux et a permis d'aboutir à un accord sur un avenant au contrat. En l'occurrence la commune a abandonné le projet non prioritaire de stationnements pour camping-cars, l'utilité de cet équipement n'étant pas avérée.

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, (abstention de MM. Martine ETCHEAHARRETA, Anaiz FUNOSAS et Sébastien CHRISTY) valide l'avenant au contrat territorial et autorise M. le Maire à le signer.

3. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak

M. Jean-Michel ETCHEMENDY, explique que les communes membres contribuent au fonctionnement de la fourrière animalière à hauteur de 1,40€ par habitant. Le maire Beñat INCHAUSPE estime que le service rendu par Txakurrak est important pour la commune de Hasparren, qui ne dispose pas de la capacité professionnelle pour gérer correctement une telle mission de service public. Néanmoins il convient de prendre acte du fait que certaines communes comptent s'organiser différemment, en espérant que les départs seront compensés par de nouvelles intégrations comme Saint-Palais. Aussi, suite au retrait de la commune d'Halsou du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre "Txakurrak", le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la modification des statuts dudit syndicat qui change l'article 1er, à savoir :

« En application des dispositions des articles L 5211-1 et suivants et L 5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé entre les communes d'ANGLET, BASSUSSARRY, BAYONNE, BIARRITZ, BRISCOUS, CAMBO LES BAINS, LAHONCE, MOUGUERRE, SAINT-PIERRE D'IRUBE, URCUIT, URT, VILLEFRANQUE, HASPARREN, ITXASSOU, BIDART, BOUCAU, SAINT-PALAIS et de LARRESSORE un syndicat qui prend la dénomination de Syndicat Intercommunal pour la gestion du centre TXAKURRAK. »

4. Demande de subventions pour les travaux de restauration de la Chapelle du Sacré Cœur.

M. Guy ASCARAT rappelle que le projet de restauration de la chapelle du Sacré-cœur est en cours et indique que les études préalables sont désormais finalisées. Début janvier, le comité de pilotage a validé les études d'avant-projet définitif (APD) qui ont pour objet :

- D'arrêter en plans, coupes et façades, les dimensions de l'ouvrage ainsi que son aspect ;
- De définir les matériaux ;
- De permettre au maître de l'ouvrage d'arrêter définitivement le programme et certains choix d'équipements en fonction des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance ;
- D'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposés en lots séparés ;
- De permettre l'établissement du forfait de rémunération dans les conditions prévues par le contrat de maîtrise d'œuvre.

Le montant de l'opération est estimé à 1 509 895 €HT (hors maîtrise d'œuvre) ; certaines propositions coûteuses relatives à des techniques audio ou de mise en lumière n'ont pas été retenues.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Montant de la subvention de l'Etat (DRAC) = 603 958 € (40% du montant HT)

Montant de la subvention de la Région = 226 484 € (15% du montant HT)

Montant de la subvention du Département = 377 474 € (25% du montant HT)

Montant de la participation de la commune = 603 958 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès de tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés et à signer toutes pièces s'y rapportant.

5. Enfouissement des réseaux par le Syndicat Départemental d'Electrification des Pyrénées-Atlantiques - Programme 2016.

A la demande de la Commune, le Syndicat Départemental d'Electrification des Pyrénées-Atlantiques a procédé aux études des travaux en vue d'enfouissement de réseaux Rue des Vicomtes de Sault (réseaux basse tension EDF, éclairage public et Génie Civil / France Telecom). Le montant estimatif des travaux confiés à l'entreprise SDEL est de 141 995.64 € TTC, avec un montant de participation communale de 68062.91 € TTC.

M. Guy ASCARAT précise qu'outre la dimension esthétique et la sécurité des réseaux lors des tempêtes, l'intérêt pour la collectivité se trouve également dans les mises en conformité réalisées par les opérateurs, à l'occasion des travaux d'enfouissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le montant des dépenses.

6. URBANISME : Participation de la commune à la réalisation de 38 logements locatifs sociaux.

Le programme immobilier que prévoit de réaliser la société BOUYGUES Immobilier sur le terrain cadastré Section F N°212, intègre 43 % de logements locatifs sociaux en application du règlement du Plan Local d'Urbanisme en vigueur, sous la forme de 2 collectifs de 22 et 16 logements sociaux qui seront vendus en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) à DOMOFrance Bailleur social dans ce programme.

Les logements sociaux se déclinent de la manière suivante :

- 24 logements en financement PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)
 - 7T2 d'une surface utile ~ 48.00 m² pour un loyer moyen ~ 275 €
 - 11T3 d'une surface utile ~ 67.50 m² pour un loyer moyen ~ 386 €
 - 6T4 d'une surface utile ~ 86.30 m² pour un loyer moyen ~ 494 €

- 14 logements en financement P.L.A.I. (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)
 - 5T2 d'une surface utile ~ 44.37 m² pour un loyer moyen ~ 229.40 €
 - 6T3 d'une surface utile ~ 63.20 m² pour un loyer moyen ~ 326.70 €
 - 3T4 d'une surface utile ~ 85.00 m² pour un loyer moyen ~ 439.30 €

Cette opération dont le coût s'élève à 4 488 072 € TTC sera financée ainsi :

- Fonds propres DOMOFrance	838 752 €
- Emprunt	3 176 467 €
- Participation Etat	91 210 €
- Participation Département	247 000 €
- Participation Commune : 3%	134 643 € (Cette participation communale est calculée sur le coût total de l'opération soit sur 4 488 072€)

En contrepartie de cette subvention, le maire sera associé à la commission d'attribution du logement en tant que membre de droit et se verra réserver l'attribution d'au moins 20 % des 38 logements à des candidats qu'il aura proposés à DOMOFrance. Le maire Benât INCHAUSPE précise que c'est le CCAS qui, sur la base de critères objectifs, établit les listes des personnes pouvant prétendre à ces logements, lui-même ne modifiant pas l'ordre proposé.

Afin de finaliser cet engagement réciproque, une convention sera signée entre la commune de Hasparren et la société DOMOFrance dans laquelle seront détaillées les modalités de versement à savoir : 50 % au 1^{er} Trimestre 2016, à la signature de l'acte authentique de VEFA et 50 % au 2^{ème} trimestre 2017, à la livraison des logements.

Mme Martine ETCHEÇAHARRETA signale que ses recherches sur internet relatives à la société DOMOFrance ont révélé des difficultés récurrentes pour les locataires quand il s'agit d'obtenir des réponses concernant des malfaçons. Elle souhaite savoir si la commune dispose de garanties en la matière. Le maire indique que c'est le promoteur qui a choisi le bailleur social mais si la restitution des bâtiments n'est pas conforme au permis de construire la commune pourra intervenir. Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (abstention MM. Martine ETCHEÇAHARRETA, Anaiz FUNOSAS et Sébastien CHRISTY) approuve la participation communale qui s'élèverait à 3 % du coût financier de l'investissement, soit un montant de 134 643 €, et autorise le Maire à signer la convention partenariale entre la Commune et DOMOFrance.

7. SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE : Orientations budgétaires 2016.

M. Pierre FIESCHI, Adjoint au Maire Délégué aux Finances, présente à ses collègues les éléments relatifs aux orientations budgétaires 2016 pour le service public de l'eau potable, détaillés ci-après.

1 – CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2016

Les données du contexte économique et financier dans lequel évoluent les collectivités locales se retrouvent dans le contexte particulier du SPIC (Service Public Industriel et Commercial) qu'est un service de l'eau potable.

Les services publics de l'eau potable sont essentiellement financés par les redevances pour services rendus aux usagers. Néanmoins, ils peuvent être aidés, pour certaines opérations, par d'autres collectivités ou organismes publics. Localement, il s'agit du Conseil Départemental 64 et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Toutefois, il a été constaté sur le plan national qu'un grand nombre de conseils départementaux diminue ou envisage de diminuer les aides aux investissements eau et assainissement. C'est également le cas des agences de l'eau, puisque les moyens financiers sont de plus en plus orientés vers les objectifs « milieux » au détriment des investissements des services publics eau ou assainissement.

De plus, les redevances payées par l'utilisateur étant proportionnelles aux volumes consommés, la baisse de ces consommations entraînent un « effet ciseau ». Il a été constaté au niveau national qu'une baisse de consommation de 10 %, à tarif constant, se traduit par une baisse de recettes de 8 % alors que dans le même temps les charges ne baissent que de 1 %.

S'agissant de l'avenir des régies de l'eau et de l'assainissement de la Ville de Hasparren, ces services communaux sont fortement liés à la future organisation territoriale issue des dispositions de la loi NOTRE.

En effet, à l'échéance 2020, l'eau et l'assainissement seront des compétences intercommunales obligatoires. En outre, dans le contexte local, le projet de création d'un EPCI unique, pourrait conduire à avancer la date du transfert de compétences et ce, dès 2017.

2 – ELEMENTS ET INDICATEURS RELATIFS AU BUDGET 2016

2.1 ESTIMATION DU RESULTAT 2015

Sous réserve de l'approbation, lors d'un prochain conseil municipal, du Compte de Gestion du Comptable Public et du Compte Administratif, les résultats seraient les suivants :

Section Exploitation

Recettes réelles et d'ordre : 813 K€

Excédent antérieur reporté : 65 K€

Dépenses réelles et d'ordre : - 698 K€

Excédent section d'exploitation : 180 K€

Section Investissement

Ressources d'investissement : 649 K€

Dépenses d'investissement : - 736 K€

Restes à réaliser en recettes : 408 K€

Restes à réaliser en dépenses : - 361 K€

Besoin de financement complémentaire : - 40 K€

Excédent net de clôture : 140 K€

2.2 – EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES D'EXPLOITATION EN 2016

• Au niveau des dépenses, compte-tenu de l'évolution nationale de l'indice des prix des dépenses communales (+ 2,3 % entre 1999 et 2014 et + 1,06 % en 2015) une augmentation moyenne de + 2 % est estimée pour les charges à caractère général (chapitre 011) . En effet, outre l'entretien de base, un effort particulier est envisagé pour réaliser des travaux de sécurité ou d'amélioration des équipements existants.

Des augmentations plus conséquentes devraient être appliquées pour les charges du personnel, les charges financières et les autres charges de gestion courante.

S'agissant du personnel (chapitre 012), malgré un effectif constant, l'augmentation des charges est estimée à 7 000 € du fait de la hausse des charges patronales et des évolutions d'échelon ou de grade.

Pour les charges financières (chapitre 66), la conclusion d'un emprunt de 373 000 € en 2015, dont les premiers remboursements débutent en 2016, explique une augmentation des charges d'intérêts. L'extinction de certains prêts limite cette hausse.

En ce qui concerne les autres postes de dépenses, globalement, ces derniers devraient rester à un niveau proche de 2015.

Néanmoins, l'accroissement des difficultés de paiement de certains abonnés pourrait amener à reconsidérer cette prévision à la hausse.

- Au niveau des recettes, les principales sources de recettes sont basées sur le volume facturé et le nombre d'abonnés.

Malgré une augmentation significative en 2015 du volume facturé, liée en grande partie à la longue période de beau temps, la tendance est à la diminution de ces volumes.

A Hasparren, cette diminution est constatée depuis 2013 et ce malgré une augmentation du nombre d'abonnés. Ainsi, pour 2016, le volume facturé serait estimé à environ 350 000 m³ (environ - 3,77 % par rapport à 2015) pour un nombre d'abonnés identique (3 435). Ce nombre ne devrait évoluer qu'à partir de 2017 où la livraison de logements en cours de construction devrait être effective.

Parallèlement, les tarifs « régie » ayant subi une hausse significative en 2015, le Conseil Municipal en fin d'année dernière a décidé de ne pas les augmenter pour 2016 afin de ne pas peser sur les charges des abonnés.

2.3 – EXCEDENT PREVISIONNEL EN 2016 DE LA SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses sont estimées à 813 K€ et les recettes à 844 K€. L'excédent antérieur reporté est de 140 K€. Soit un excédent de fonctionnement, pour virement à la section d'investissement, de 171 K€.

2.4 – PREVISIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2016

Dépenses financières

La part en capital, de la dette sur emprunts et avances, remboursée en 2016 est de 52 K€.

Dépenses d'équipement

En 2013, une actualisation de l'étude diagnostique de l'eau a été réalisée. Elle a conclu qu'à ce jour les ressources générales produites permettent de pourvoir en eau potable l'ensemble des habitants. Toutefois, des travaux devront être réalisés pour optimiser leur production et leur fonctionnement pour un besoin futur plus important.

De même, la réhabilitation de la station de traitement des eaux de Zelai, préconisée dans l'étude diagnostique de 2007, a pour principal objectif la fiabilisation de l'exploitation de la station et l'amélioration de la qualité de l'eau dont les analyses révèlent parfois des dépassements de référence pour la turbidité et l'aluminium.

Ces deux études ont donc permis d'établir un calendrier de travaux d'investissement à réaliser. Entre 2013 et 2015, ces travaux représentent un volume de dépenses d'équipement de plus d'un million d'euros.

En 2016, seront notamment poursuivies les opérations suivantes :

- mise en place des périmètres de protection des captages d'eau,
- réhabilitation de la station de traitement de Zelai,
- déplacements de canalisations,
- fiabilisation de l'alimentation électrique et amélioration des installations de réservoir,
- renouvellement et renforcement de la canalisation de transit des sources (entre le barrage et la station de traitement),
- renouvellement des canalisations de collecte des sources de l'Ursuya,
- décolmatage et traitement des forages.

L'opération, budgétairement la plus importante, les travaux de remise à niveau de la canalisation de collecte des sources, devrait être réalisée en 2016, pour un montant total HT estimé à 443 K€.

Le volume total des dépenses d'équipement devrait représenter 869 K€ HT.

Travaux en régie (Opération d'ordre)

Les travaux en régie, effectués par le personnel communal, sont estimés à 49 K€.

2.5 – FINANCEMENT PREVISIONNEL EN 2016 DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses financières, d'équipement (restes à réaliser compris) et de travaux en régie est estimé à 970 K€.

Le financement prévisionnel (970 K€) s'établit comme suit :

- Subventions : 219 K€
- Emprunt : 505 K€
- Ressources propres : 246 K€

2.6 – INFORMATIONS SUR LA DETTE FINANCIERE AU 31/12/2015

La dette sur emprunts s'élève à 243 K€.

Elle se répartie en 6 prêts dont 4 vont arriver à terme d'ici 2019.

Après une diminution depuis 2010, l'encours de la dette connaîtra en 2016 une hausse du fait du recours à l'emprunt prévu dans les présentes orientations budgétaires.

Plus de 90 % des prêts sont des prêts à taux fixe et à remboursement trimestriel, contractés auprès de 3 prêteurs (Caisse d'Epargne, Caisse des Dépôts et Crédit Agricole).

Pour l'année 2016, l'annuité de la dette est estimée à environ 65 K€, dont 52 K€ de remboursement de capital et 13 K€ de frais d'intérêts et commissions.

2.7 - AUTRES INFORMATIONS

Etat récapitulatif des dépenses et recettes par grandes masses

Section de fonctionnement S.P. Eau Potable	Budget 2015	Réalisé 2015 estimé	O.B. 2016
<u>Recettes</u>			
Atténuations de charges	2 000 €	2 062 €	
Ventes et prestations de services	765 505 €	791 512 €	782 000 €
Autres produits de gestion courante	700 €	718 €	
Produits financiers			
Produits exceptionnels		895 €	
Opérations d'ordre	62 643 €	18 138 €	62 000 €
Total des recettes de l'exercice	830 848 €	813 325 €	844 000 €
Excédent de fonctionnement antérieur	64 914 €	64 914 €	140 000 €
Total général des recettes	895 762 €	878 239 €	984 000 €
<u>Dépenses</u>			
Charges à caractère général	346 308 €	270 180 €	360 000 €
Charges de personnel	284 150 €	283 246 €	300 000 €
Atténuations de produits		2 340 €	
Autres charges de gestion courante	3 200 €	0 €	5 000 €
Charges financières	10 720 €	10 293 €	13 000 €
Charges exceptionnelles	500 €	183 €	0 €
Opérations d'ordre	132 000 €	131 989 €	135 000 €
Total des dépenses de l'exercice	776 878 €	698 231 €	813 000 €
Virement section investissement	118 884 €		171 000 €
Total général des dépenses	895 762 €	698 231 €	984 000 €
Excédent de fonctionnement	0 €	180 008 €	0 €

Section d'investissement S.P. Eau Potable	Estimation année 2015		O.B. 2016	Total O.B. 2016
	Réalisé	R.A.R.		
<u>Dépenses</u>				
Opérations d'équipement	650 090 €	361 000 €	508 000 €	869 000 €
Opérations financières	67 245 €		52 000 €	52 000 €
Solde d'exécution antérieur reporté	0 €		87 000 €	87 000 €
Opérations d'ordre	18 138 €		62 000 €	62 000 €
Total des dépenses	735 473 €	361 000 €	709 000 €	1 070 000 €

Recettes				
Subventions d'investissement	226 595 €	35 000 €	184 000 €	219 000 €
Emprunts	0 €	373 000 €	132 000 €	505 000 €
Dotations, fonds divers et réserves	105 583 €		40 000 €	40 000 €
Opérations d'ordre	131 989 €		135 000 €	135 000 €
Solde d'exécution antérieur reporté	184 493 €		0 €	0 €
Virement de la section investissement			171 000 €	171 000 €
Total des recettes	648 660 €	408 000 €	662 000 €	1 070 000 €
Solde d'exécution à reporter	-86 813 €			0 €

8. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Orientations budgétaires 2016.

Monsieur Pierre FIESCHI, Adjoint au Maire Délégué aux Finances, présente à ses collègues les éléments relatifs aux orientations budgétaires 2016 pour le service public de l'assainissement collectif, détaillés ci-après.

1 – CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2016

Les données du contexte économique et financier dans lequel évoluent les collectivités locales se retrouvent dans le contexte particulier du SPIC (Service Public Industriel et Commercial) qu'est un service d'assainissement collectif.

Les services publics d'assainissement collectif sont essentiellement financés par les redevances pour services rendus aux usagers. Néanmoins, ils peuvent être aidés, pour certaines opérations, par d'autres collectivités ou organismes publics. Localement, il s'agit du Conseil Départemental 64 et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Toutefois, il a été constaté sur le plan national qu'un grand nombre de conseils départementaux diminue ou envisage de diminuer les aides aux investissements eau et assainissement. C'est également le cas des agences de l'eau, puisque les moyens financiers sont de plus en plus orientés vers les objectifs « milieux » au détriment des investissements des services publics eau ou assainissement.

De plus, les redevances payées par l'utilisateur étant proportionnelles aux volumes consommés, la baisse de ces consommations entraînent un « effet ciseau ».

Il a été constaté au niveau national qu'une baisse de consommation de 10 %, à tarif constant, se traduit par une baisse de recettes de 8 % alors que dans le même temps les charges ne baissent que de 1 %.

S'agissant de l'avenir des régies de l'eau et de l'assainissement de la Ville de Hasparren, ces services communaux sont fortement liés à la future organisation territoriale issue des dispositions de la loi NOTRE. En effet, à l'échéance 2020, l'eau et l'assainissement seront des compétences intercommunales obligatoires. En outre, dans le contexte local, le projet de création d'un EPCI unique, pourrait conduire à avancer la date du transfert de compétences et ce, dès 2017.

2 – ELEMENTS ET INDICATEURS RELATIFS AU BUDGET 2016

2.1 – ESTIMATION DU RESULTAT 2015

Sous réserve de l'approbation, lors d'un prochain conseil municipal, du Compte de Gestion du Comptable Public et du Compte Administratif, les résultats seraient les suivants :

Section Exploitation

Recettes réelles et d'ordre : 777 K€

Excédent antérieur reporté : 36 K€

Dépenses réelles et d'ordre : - 750 K€

Excédent section d'exploitation : 63 K€

Section Investissement

Ressources d'investissement : 569 K€

Dépenses d'investissement : - 306 K€

Restes à réaliser en recettes : 4 K€

Restes à réaliser en dépenses : - 222 K€

Excédent section investissement : 45 K€

Excédent net de clôture : 108 K€

2.2 – EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES D'EXPLOITATION EN 2016

• Au niveau des dépenses, compte-tenu de l'évolution nationale de l'indice des prix des dépenses communales (+ 2,3 % entre 1999 et 2014 et + 1,06 % en 2015) une augmentation moyenne de + 2 % est estimée pour les charges à caractère général (chapitre 011).

En effet, outre l'entretien de base, un effort particulier est envisagé pour réaliser des travaux de sécurité ou d'amélioration des équipements existants.

S'agissant du personnel (chapitre 012), malgré un effectif constant, l'augmentation des charges est estimée à 5 000 € du fait de la hausse des charges patronales et des évolutions d'échelon ou de grade.

En ce qui concerne les autres postes de dépenses, globalement, ces derniers devraient rester à un niveau proche de 2015.

Néanmoins, l'accroissement des difficultés de paiement de certains abonnés pourrait amener à reconsidérer cette prévision à la hausse.

• Au niveau des recettes, les principales sources de recettes sont basées sur le volume facturé, le nombre d'abonnés et la PFAC (Participation Financière pour l'Assainissement Collectif). Toutes ces redevances sont payées par l'utilisateur.

Malgré une augmentation significative en 2015 du volume facturé, liée en grande partie à la longue période de beau temps, la tendance est à la diminution de ces volumes.

A Hasparren, cette diminution est constatée depuis 2013 et ce malgré une augmentation du nombre d'abonnés. Ainsi, pour 2016, le volume facturé serait estimé à environ 201 500 m³ (environ - 2 % par rapport à 2015) pour un nombre d'abonnés identique (2 127). Ce nombre ne devrait évoluer qu'à partir de 2017 où la livraison de logements en cours de construction sur le bourg devrait être effective.

Parallèlement, les tarifs « régie » ayant subi une hausse significative en 2015, le Conseil Municipal en fin d'année dernière a décidé de ne pas les augmenter pour 2016 afin de ne pas peser sur les charges des abonnés.

2.3 – EXCEDENT PREVISIONNEL EN 2016 DE LA SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses sont estimées à 833 K€ et les recettes à 861 K€. L'excédent antérieur reporté est de 63 K€. Soit un excédent de fonctionnement, pour virement à la section d'investissement, de 91 K€.

2.4 – PREVISIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2016

Dépenses financières

La part en capital, de la dette sur emprunts et avances, remboursée en 2016 est de 142 K€.

Dépenses d'équipement

Des investigations menées notamment par passage caméra sur le réseau d'assainissement ont permis d'identifier des secteurs à réhabiliter ou à remplacer. Sur les 3 km de réseaux inspectés environ la moitié doit être réhabilitée. En 2016, les travaux prévus seront donc essentiellement axés sur le fonctionnement des réseaux et les entrées d'eaux parasites, par un programme de réhabilitation ou de renouvellement de réseaux sur le bourg et le quartier Pilota Plaza, et la création d'un dessableur en amont du bassin d'Hasquette. Devra également être prise en compte la problématique des réseaux comportant de l'amiante pour lesquels le surcoût de réhabilitation peut représenter +25%.

Montant des opérations d'équipement 2016 (Restes à réaliser 2015 compris) : 393 K€, à savoir :

- Etude réseau Pilota Plaza : 7 K€
- Matériel : 1 K€
- Réhabilitation réseau rue Mendiague : 10 K€
- Porte station Minhotz : 5 K€
- Echelle fixe station Minhotz : 6 K€
- Dessableur : 208 K€
- Réhabilitation réseau centre ville : 156 K€

Travaux en régie (Opération d'ordre)

Les travaux en régie, effectués par le personnel communal, sont estimés à 41 K€.

2.5 – FINANCEMENT PREVISIONNEL EN 2016 DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses financières, d'équipement (restes à réaliser compris) et de travaux en régie est estimé à 576 K€.

Le financement prévisionnel (576 K€) s'établit comme suit :

- Subventions : 37 K€
- Ressources propres : 539 K€

En 2016, l'équilibre de la section d'investissement sera atteint sans recourir à l'emprunt.

2.6 – INFORMATIONS SUR LA DETTE FINANCIERE AU 31/12/2015

La dette s'élève à 3 609 K€.

Elle est répartie en 9 prêts, à laquelle il faut ajouter 4 avances remboursables accordées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (taux 0 %).

L'encours de la dette reste élevé du fait des emprunts contractés en 2009 et 2010 pour la restructuration de l'assainissement du bourg.

Depuis 2011, aucun emprunt n'a été souscrit.

La majorité des prêts sont des prêts à taux fixe et à remboursement trimestriel ou annuel, contractés auprès de 3 prêteurs (Caisse d'Épargne, Crédit Agricole et Agence de l'Eau Adour Garonne).

Pour l'année 2016, l'annuité de la dette sera d'environ 279 K€, dont 142 K€ de remboursement de capital et 137 K€ de frais d'intérêts.

2.7 - AUTRES INFORMATIONS

Etat récapitulatif des dépenses et recettes par grandes masses

Section de fonctionnement S.P. Assainissement collectif	Budget 2015	Réalisé 2015 estimé	O.B. 2016
<u>Recettes</u>			
Atténuations de charges	17 650 €	17 144 €	17 000 €
Ventes et prestations de services	641 100 €	605 500 €	646 000 €
Subventions d'exploitation	58 000 €	54 728 €	55 000 €
Produits financiers	0 €	0 €	0 €
Produits exceptionnels	0 €	208 €	0 €
Opérations d'ordre	140 910 €	99 910 €	143 000 €
Total des recettes de l'exercice	857 660 €	777 490 €	861 000 €
Excédent de fonctionnement antérieur	35 648 €	35 648 €	63 000 €
Total général des recettes	893 308 €	813 138 €	924 000 €
<u>Dépenses</u>			
Charges à caractère général	312 653 €	222 961 €	306 000 €
Charges de personnel	96 600 €	93 559 €	98 000 €
Atténuations de produits	0 €	0 €	0 €
Autres charges de gestion courante	2 500 €	2 442 €	3 000 €
Charges financières	142 300 €	141 924 €	137 000 €
Charges exceptionnelles	2 500 €	213 €	1 000 €
Opérations d'ordre	289 300 €	289 282 €	288 000 €
Total des dépenses de l'exercice	845 853 €	750 381 €	833 000 €
Virement section investissement	47 455 €		91 000 €
Total général des dépenses	893 308 €	750 381 €	924 000 €
Excédent de fonctionnement	0 €	62 757 €	0 €

Section d'investissement S.P. Assainissement collectif	Estimation année 2015		O.B. 2016	Total O.B. 2016
	Réalisé	R.A.R.		
<u>Dépenses</u>				
Opérations d'équipement	59 776 €	221 000 €	172 000 €	393 000 €
Opérations financières	146 346 €		142 000 €	142 000 €
Opérations d'ordre	99 910 €		143 000 €	143 000 €
Total des dépenses	306 032 €	221 000 €	457 000 €	678 000 €
<u>Recettes</u>				
Subventions d'investissement	60 024 €	4 000 €	33 000 €	37 000 €
Emprunts				
Dotations, fonds divers et réserves				
Opérations d'ordre	289 282 €		288 000 €	288 000 €
Solde d'exécution antérieur reporté	219 363 €		262 000 €	262 000 €
Virement de la section investissement			91 000 €	91 000 €
Total des recettes	568 669 €	4 000 €	674 000 €	678 000 €
Solde d'exécution à reporter	262 637 €			0 €

Où l'exposé, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires 2016 telles que présentées ci-dessus.

9. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : Orientations budgétaires 2016

M. Pierre FIESCHI présente les informations utiles concernant le SPANC, afin que les membres de l'assemblée débattent sur les orientations budgétaires de ce service :

• Section de Fonctionnement = 73 000 €

En Dépenses :

- 30 000 € de frais de personnel,
- 23 000€ pour charges à caractère général et divers,
- 3 000 € de dotations aux comptes d'amortissement,
- 17 000 € de virement à la section d'investissement.

En Recettes :

- 14 000 € de subventions de l'Agence de l'Eau pour le contrôle des installations neuves et des installations existantes réalisé en 2015,
- 23 000 € de redevances perçues auprès des usagers en contrepartie d'un service rendu,
- 36 000 € d'excédent de fonctionnement reporté.

• Section d'Investissement = 299 000 €

En Dépenses :

- 26 000 € pour l'achat de matériel et équipements divers,
- 273 000 € au titre du programme de réhabilitation de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, soit 4200€ par installation, somme maximale reversée par le SPANC aux particuliers relevant du programme. 65 mises aux normes sont prévues pour 2016.

En Recettes :

- 26 000 € constitués par de l'autofinancement (excédent antérieur, amortissements et virement de la section de fonctionnement),
- 273 000 € à recevoir de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, dans le cadre de la gestion par le SPANC du programme de réhabilitation des installations chez 65 particuliers.

• soit un budget total 2016 de l'ordre de 372 000 €.

Il est pris acte du débat sur les orientations budgétaires du SPANC, par le Conseil municipal.

10. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

A. Indemnité forfaitaire complémentaire pour élection

Les diverses consultations électorales impliquent pour certains agents territoriaux l'accomplissement de travaux supplémentaires, occasionnés par l'organisation du scrutin et la tenue des bureaux de vote.

Pour les agents exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux, ces travaux supplémentaires sont compensés par l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection. Pour les scrutins des élections régionales du 6 décembre et 13 décembre 2015 le montant de l'I.F.C.E. s'élève à 1078,74€.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le montant de l'I.F.C.E.

B. Indemnité de fonction du Maire

Le 19 janvier 2016, par lettre circulaire, le Préfet a transmis un barème fixant un taux maximal pour les indemnités du Maire. Pour les communes de 3500 à 9999 habitants, le taux maximal (en % de l'indice brut 2015) est de 55%. Le maire indique que son indemnité est de 1570€ net par mois et celle des adjoints 650€ net par mois.

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, (abstention de MM. Martine ETCHEÇAHARRETA, Anaiz FUNOSAS et Sébastien CHRISTY, comme pour le vote initial), maintient le taux actuel de 50.6% du montant de traitement correspondant à l'indice brut 2015, décidé par délibération du 30 avril 2014.

C. Création d'emplois

Sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal valide la création :

- d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016, permettant l'intégration d'un agent achevant son contrat d'avenir le 31 mars.

- d'un emploi en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) d'un an renouvelable à temps non complet (17h30 hebdomadaires).

11. QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire indique que le Tribunal Administratif de PAU dans l'affaire opposant la commune à Bil ta Garbi, a statué en défaveur de la commune. Cette position pose un problème car la commune est considérée comme un tiers au contrat, qu'elle avait signé en 1995 avec France Déchets, alors qu'elle est propriétaire des terrains sur lesquels se situe le Centre d'Enfouissement Technique. Il indique à l'assemblée qu'il fera appel de la décision et qu'il transmettra le jugement et la note de l'avocat de la commune aux conseillers municipaux. Il convient d'ajouter que Bil ta Garbi négocie actuellement des contrats avec des partenaires situés notamment en Espagne. Le Maire reste vigilant tant que rien n'est signé même s'il est raisonnablement possible de penser que les discussions pourront aboutir et ainsi conduire à la fermeture du site de Hasparren.
- M. le Maire indique que le comité des fêtes a indiqué les dates des fêtes 2016; elles débiteront pour la première fois un jeudi, le 23 juin pour s'achever au bourg le dimanche suivant et le lundi 27 juin, comme toujours au quartier Celhay. Il précise que l'avancée de l'ouverture des fêtes est une décision du comité des fêtes.
- Mme Martine ETCHEAHARRETA demande si la commune dispose d'informations concernant Leader Price, en particulier sa fermeture et ses conséquences pour les salariés. M. Beñat INCHAUSPE pense pouvoir indiquer que des difficultés d'approvisionnement auprès de la centrale de Leader Price sont à l'origine de la situation et que l'exploitant serait en phase de négociation. Le personnel sera très certainement accompagné dans cette période transitoire.
- La séance du Conseil municipal s'achève à 22h30.

**Le Maire,
Beñat INCHAUSPE.**

